


Les conventions doivent être transmises pour signature à l'IPR au moins 2 semaines avant le début du stage

 Le directeur de l'IPR se réserve le droit de décaler la date de début de stage si ce délai n'est pas respecté

0€ Si votre stage n'est pas gratifié (payé) complétez votre convention avec les informations en colonne 1

3,90€ Si votre stage est gratifié¹ (payé) **demandez à votre tutrice ou tuteur la source du financement :**
 sur des crédits UR1, complétez avec les informations en colonne 1
 sur des crédits CNRS, complétez avec les informations en colonne 2

Informations à saisir dans pstage :

	COLONNE 1	COLONNE 2
Organisme d'accueil :	IPR UMR CNRS 6251	CNRS DR17
Adresse :	263 av. Général Leclerc Bât 11(A-B-C-E)10B 35042 Rennes cedex	Parc Alcylene - 1 rue A. et Y. Meynier 35069 Rennes cedex
Téléphone :	02 23 23 52 92	02 99 28 68 68
Mel :	direction-ipr@univ-rennes1.fr	deleguee@dr17.cnrs.fr
Représenté par :	Jean-Christophe SANGLEBOEUF	Gabrielle INGUSCIO
Qualité :	Directeur	Déléguée régionale
N° SIRET/APE (ou NAF) :	19350936100161 / 8542Z	180 089 013 06657 / 7220Z
Nom du service dans lequel le stage est effectué :	IPR + nom du département scientifique d'accueil	IPR + nom du département scientifique d'accueil
Lieu de stage :	bâtiment du dpt scientifique d'accueil : Bât 11(A-B-C-E)10B	bâtiment du dpt scientifique d'accueil : Bât 11(A-B-C-E)10B

Documents à fournir selon votre situation :

Vous êtes :	Votre stage :		
	non gratifié	gratifié UR1	gratifié CNRS
→ Etudiant-e UR1 nationalité européenne	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - coordonnées compte bancaire (RIB ou fiche pour compte étranger*) - fiche agent missionnaire*	- complétez la fiche accueil stagiaire* - joignez les documents demandés - transmettez l'avenant à la PI*
→ Etudiant-e UR1 nationalité hors Europe	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - titre de séjour	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - titre de séjour - coordonnées compte bancaire (RIB ou fiche pour compte étranger*) - fiche agent missionnaire*	
→ Etudiant-e hors UR1 nationalité européenne	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - carte d'étudiant-e	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - carte d'étudiant-e - coordonnées compte bancaire (RIB ou fiche pour compte étranger*) - fiche agent missionnaire*	
→ Etudiant-e hors UR1 nationalité hors Europe	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - carte d'étudiant-e - titre de séjour	- assurance responsabilité civile dans le cadre d'un stage - carte d'étudiant-e - titre de séjour - coordonnées compte bancaire (RIB ou fiche pour compte étranger*) - fiche agent missionnaire*	

La suite ↓

¹ à partir de 309h de stage la gratification est obligatoire, le coût horaire (sans charge) est de 3,90€

* Documents téléchargeables en ligne : <https://ipr.univ-rennes1.fr/informations-pratiques>

CIRCUIT DE SIGNATURES



- 1) Complétez, imprimez et signez 3 exemplaires recto-verso de votre convention (ou en version numérique)
Joignez les copies des documents demandés (cf page 1)**



- 2) Faites relire et signer votre tuteur ou tutrice à l'IPR (encadrant-e de stage à l'IPR)
et votre responsable pédagogique de formation (ou responsable de l'UE stage)**



- 3) Si vous êtes :** **Étudiant-e UR1 UFR SPM :**
Transmettez vos conventions à :
l'UFR SPM – Mme Robert¹
Récupérez votre exemplaire signé
dans votre boîte mel ou auprès de votre
tuteur ou tutrice à l'IPR

- Étudiant-e hors UR1 UFR SPM :**
Envoyez vos conventions à votre UFR/université/école
Récupérez vos conventions signées et
Transmettez-les à V. Ferri² pour signature du directeur de l'IPR

À votre arrivée à l'IPR :

Si vous avez besoin d'un compte sésame (à voir avec votre tuteur ou tutrice) :

- **Complétez** le formulaire hébergés et création sésame
- **faites-le signer** à votre tutrice ou tuteur à l'IPR
- **Remettez-le** à Amandine Poirier bât. 11B bureau 108/1

¹Mme Robert se charge de transmettre votre convention par mel ou courrier à l'IPR pour signature du directeur de l'IPR.

UFR SPM Annick Robert - bâtiment 1A - pièce 113 – Campus de Beaulieu
263 av. du Général Leclerc – 35042 Rennes cedex
annick.robert@univ-rennes1.fr

²Valérie Ferri – IPR bâtiment 11E - bureau 101 – Campus de Beaulieu
263 av. du Général Leclerc – 35042 Rennes cedex
valerie.ferri@univ-rennes1.fr